# COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 15 juin 2021

**Le ministère des Solidarités et de la Santé annonce la prise en charge des tests rapides angine réalisés en pharmacie d’officine**

**A partir du 1er juillet 2021, les tests rapides angine pourront de nouveau être réalisés en pharmacie d’officine. Ces tests sont déjà pris en charge depuis de nombreuses années dans le cadre de la consultation médicale.**

Les angines sont des infections fréquentes, se manifestant le plus souvent par une difficulté pour avaler et de la fièvre. Les tests rapides angine permettent de vérifier l’origine virale ou bactérienne d’une angine en quelques minutes, grâce à un prélèvement de gorge réalisé par un médecin ou un pharmacien.

Plus de 80% des [angines](https://www.sante.fr/antibiomalin) sont en effet d’origine virale et ne nécessitent pas d’antibiotiques. Les tests rapides angine permettent donc de ne prendre des antibiotiques que lorsque c’est nécessaire et de préserver leur efficacité en évitant la résistance bactérienne aux antibiotiques, appelée aussi [antibiorésistance](http://antibiotiques.gouv.fr/).

Les médecins et pharmaciens peuvent être amenés à réaliser un test rapide angine dans les situations suivantes :

* Lors de la consultation, le médecin peut directement effectuer le test rapide angine au patient ;.
* En officine, le pharmacien pourra également, dès le 1er juillet 2021, réaliser le test rapide angine quand les symptômes présentés par le patient le justifient, en l’absence de consultation médicale préalable, chez les enfants âgés de 10 ans et plus, et chez les adultes. En cas de résultat positif du test, le pharmacien orientera le patient vers son médecin.

En pharmacie, le test est pris en charge à 70% par l’Assurance Maladie.

Les recommandations nationales en vigueur concernant la COVID-19 (dont le respect des gestes barrières) sont à prendre en compte par tous.

**Pour plus d’informations :**

Dossier spécial « tests rapides angine » : [www.antibiotiques.gouv.fr](http://www.antibiotiques.gouv.fr)

<https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/les-antibiotiques-des-medicaments-essentiels-a-preserver/>

<https://www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/2020/consommation-d-antibiotiques-et-antibioresistance-en-france-en-2019>

|  |
| --- |
| Pour éviter que les bactéries deviennent résistantes au traitement et ainsi maintenir l’efficacité des antibiotiques lorsqu’ils sont nécessaires, Antibio’Malin m’aide à mieux utiliser ces médicaments et à les prendre à bon escient.Pour tout savoir, je consulte Antibio’Malin : <www.sante.fr/antibiomalin> |



**Contact presse**

Direction générale de la Santé

Presse-dgs@sante.gouv.fr – 01 40 56 84 00